



POLE RESSOURCES ET MOYENS  
DIRECTION FINANCES  
315/IJ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216802249-20241107-2024-2463-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024

## **ARRETE n° 2463/2024**

Le Maire de la Ville de Mulhouse,

- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- VU Le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires de fonds publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté de création de la Régie de recettes « Bibliothèques » du 30 décembre 1975 ;
- VU les arrêtés de modification des : 7 mars 1984, 2 mars 1987, 26 mai 1987, 29 février 1988, 01 août 1988, 2 mars 1993, 14 mars 1996, 28 juin 1999, 15 juillet 1999, 22 octobre 2002, 21 février 2007, 4 décembre 2013, 27 janvier 2017, 3 août 2017 et du 13 janvier 2020 ;
- VU l'avis conforme du Comptable du 5 novembre 2024.

**Arrête,**

ARTICLE 1 : L'article 6 de l'arrêté d'origine est ainsi modifié :

« Le régisseur titulaire percevra une indemnité de maniement des fonds fixée à 110€ selon la règlementation en vigueur. »

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de la Ville de Mulhouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 07 novembre 2024

Madame Le Maire,



Michèle LUTZ

**Destinataires**

- Le responsable du SGC de Mulhouse
- Sous-préfecture, transmission Ixbus
- Secrétariat Général, 2 exemplaires
- Le régisseur Mme Manuela Mulon
- Le service des Bibliothèques/Médiathèques
- Service des Ressources humaines
- Service des Finances